

- COMPTE RENDU -
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 13 mars 2015 à 18 h 30

Présents : M. BAUDIN Patrick, M. BOURSIER Didier, M. ESCUDERO Henri, Mme DAULIAC Brigitte, M. Patrick HOSTEIN, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, M. GALMOT Jean-Claude, Mme CHEVALIER Christelle, Mme DELORD Christel, M. DUTHIN Henri, M. GOTTIS Yannick, Mme JOURDAN Martine, M. Patrick NURBEL, Mme FORMENT Dominique, M. LALANDE Jean-Yves, Mme Francine PIENS, Mme Martine MOREAU, Mme TRIVES Christine

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Martine MOREAU, le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Lors de cette séance, le compte-rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2015 ;
- 4^{ème} Modification Simplifiée du PLU délibération annule et remplace la précédente
- Convention tripartite Commune – Cémex - Sépanso
- Marché à bons de commandes – entretien voirie communale – convention avec la commune de Ste Hélène
- Présentation et adoption des comptes de gestion 2014 des budgets annexes « Forêt », « Lotissement Verrier » et budget principal Commune
- Présentation et adoption des comptes administratifs 2014 des budgets annexes « Forêt », « Lotissement Verrier » et budget principal Commune
- Budget annexe « Forêt » 2015 – affectation des résultats 2014
- Budget annexe « Lotissement Verrier » 2015 – affectation des résultats 2014
- Budget principal Commune 2015 – affectation des résultats 2014
- Vote du taux des taxes locales 2015
- Approbation du budget primitif 2015 : budget primitif 2015 de la Commune, budget annexe « Forêt » et budget annexe « Lotissement Verrier »
- Questions diverses.

Nous passons à l'ordre du jour.

1) PRESRIPTION DE LA 4^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. – NOUVELLE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015/02/02 DU 13/02/2015

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, le Maire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Sté CEMEX exploitante du site de Berron en extraction de granulats a obtenu par arrêté préfectoral l'autorisation d'extraire le site en date du 5 septembre 2006. La durée d'extraction était prévue pour 25 ans sur une surface d'environ 61 hectares dont 50 hectares exploitables. Face à la demande en granulats toujours grandissante, l'extraction s'est accélérée réduisant la durée restante d'extraction. La Sté CEMEX projette l'extension du site sur environs 86 hectares (et non 25 hectares) et pour cette raison il y a lieu de procéder à une modification simplifiée du P.L.U.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'annuler et remplacer la délibération n° 2015/02/02 du 13/02/2015

2) CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE – LA CEMEX ET LA SEPANSO

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, le Maire,

Il s'agit de renouveler cette convention triennale avec deux partenaires impliqués depuis 2001 sur ce site reconverti d'une part en lieu de pêche et d'autre part en milieu naturel attrayant pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs. Cette ancienne carrière qui appartient à la commune d'AVENSAN a connu une reconversion réussie grâce à ce partenariat durable. La commune souhaite continuer à valoriser ce site pour une meilleure protection de la nature et pour les loisirs des avensannais. La SEPANSO va continuer ses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes tandis que la CEMEX, par sa politique de développement durable, souhaite parfaire sa connaissance de ce milieu écologique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler cette convention tripartite pour une durée de trois ans et autorise le maire à signer la convention.

3) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE REPARATION DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-HELENE ET LES COMMUNES SOUHAITANT S'Y ASSOCIER

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire,

Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint donne connaissance de la délibération du conseil municipal de SAINTE HELENE en date du 23/02/2015 portant constitution d'un groupement de commandes pour des travaux de réparation de voirie.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres les communes de la CdC Médullienne qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée d'un an.

La commune de SAINTE-HELENE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure, entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Son rôle se terminera par la remise d'un rapport à chaque commune qui se joindra à son marché.

Un marché de travaux sera contracté avec l'entreprise titulaire par chaque membre du groupement, pour les prestations qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Henri ESCUDERO, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER la Commune de SAINTE-HELENE, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur – mandataire du groupement de commandes à constituer, entre la commune de SAINTE-HELENE et les communes adhérentes ;
- ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réparation de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché, pour une durée d'un an, à compter de sa signature, avec le maire de SAINTE-HELENE et les collectivités précitées ;

- NOMMER Monsieur Henri ESCUDERO en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ;
- S'ENGAGER pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution ;
- DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

4) PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS ANNEXES « FORET », « LOTISSEMENT VERRIER » ET DU BUDGET PRINCIPAL

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire,

BUDGET ANNEXE «FORET »

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2014 du Budget annexe « forêt » établi par Monsieur Pascal WIART, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 pour le Budget Annexe « Forêt » par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE « Lotissement Verrier »

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2014 du Budget annexe «Lotissement Verrier» établi par Monsieur Pascal WIART, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des

restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 pour le Budget Annexe « Lotissement Verrier » par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Henri ESCUDERO présente le Compte de Gestion 2014 du Budget principal établi par Monsieur Pascal WIART, Receveur municipal, Trésorier de Castelnau-de-Médoc.

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, les états des restes à recouvrer et des restes à payer,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures ont été passées régulièrement

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 pour le budget principal par le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5) PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 BUDGETS ANNEXES « FORET », « LOTISSEMENT VERRIER » ET DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen, Monsieur Henri DUTHIN, après que le Maire ait quitté la séance, délibérant à l'unanimité sur les comptes administratifs de l'exercice 2014, dressé par M. Patrick BAUDIN, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE FORET 2014

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		20 356.12	10 749,27			
Opérations de l'exercice	28 726.27	42 088.87	9 253.79		48 729.33	62 444.99
TOTAUX	28 726.27	62 444.99	20 003.06		48 729.33	62 444.99
Résultats de clôture Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	28 726.27	62 444.99	20 003.06		48 729.33	62 444.99
RESULTATS DEFINITIFS		33 718.72	20 003.06			

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VERRIER 2014

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	172 269.74	1.06			172 269.74	1.06
TOTAUX	172 269.74	1.06			172 269.74	1.06
Résultats de clôture Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	172 269.74	1.06			172 269.74	1.06
RESULTATS DEFINITIFS	172 268.68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2014

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		+	164 247.05			
Opérations de l'exercice	1 559 712.42	200 000.00	640 812.00	1 198 263.77	2 364 771.47	3 281 007.72
		1 882 743.95				
TOTAUX	1 559 712.42	2 082 743.95	805 059.05	1 198 263.77	2 364 771.47	3 281 007.72
Résultats de clôture						
Reste à réaliser			184 123.14	40 450.00	184 123.14	40 450.00
TOTAUX CUMULES	1 559 712.42	2 082 743.95	989 182.19	1 238 713.77	2 548 894.61	3 321 457.72
RESULTATS DEFINITIFS		523 031.53		249 531.58		

- 1) après s'être fait présenter les budgets Primitifs - Principal et les budgets annexes « forêt » et « Lotissement Verrier » 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- 2) constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Les restes à réaliser figurant au budget principal seront repris au Budget primitif 2015 ;
- 4) Arrête, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

6) BUDGET ANNEXE « FORET » 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2014 du budget annexe « forêt », Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2014
	+ 33 718,72 €	- 20 003,06 €	

7) BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER» 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2014 du budget annexe « forêt », Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2014
-172 268,68 €			

8) BUDGET PRINCIPAL 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Suite à la présentation des comptes de résultat 2014 du budget principal, Monsieur Henri ESCUDERO propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution 2014
	+ 200 000 €		+ 323 031,53 €

9) VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2015

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint

Le projet de budget primitif qui sera présenté au cours de la présente réunion, débattu en commission des finances le 6 mars 2015, a été établi en appliquant une hausse de 1% des impôts locaux.

Après application de cette augmentation de 1% sur les taux de 2014, les nouveaux taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX PLAFONDS COMMUNAUX 2015	TAUX VOTES EN 2014
Taxe d'habitation	67,93 %	15,72%
Foncier bâti	62,98 %	17,37 %
Foncier non bâti	134,93 %	60,43 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des impôts proposée par Monsieur le Maire et par conséquent fixe les taux des taxes locales pour 2015 de la façon suivante :

Taxe d'habitation	15,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,54 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	61,03 %

10) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE « FORET », ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER »

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint

Avant de présenter chacun des deux budgets annexes puis le budget général, Monsieur Henri ESCUDERO souligne que chaque budget est présenté par section et par chapitre. Les budgets annexes « lotissement Verrier » d'une part et « forêt » d'autre part sont des budgets hors taxes soumis à la TVA.

➤ **Budget annexe « lotissement Verrier » :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe « Lotissement Verrier » soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 395 580 € en fonctionnement et 38 438 € en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de voter le budget annexe « lotissement Verrier » 2015, présenté en équilibre, par section et par chapitre.

➤ **Budget annexe « forêt » :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Lecture est faite par section et par chapitre.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe « Forêt » soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 72 096,06 € en fonctionnement et 22 438, € en investissement,

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptées le 13 mars 2015 approuvant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe « Forêt » et décidant d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 s'élevant à 13 362,60 € comme suit :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : + 33 718,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de voter ce budget annexe « forêt » 2015 présenté en équilibre, par section et par chapitre.

➤ **Budget principal de la commune :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L.2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Lecture est faite par section et par chapitre.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 soumis à la commission des finances et remis à chaque conseiller s'équilibrant à hauteur de 2 176 841,32 € en fonctionnement et 1 807 488,46 € en investissement,

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptées le 13 mars 2015 approuvant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 et décidant d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 s'élevant à 323 031,53 € comme suit :

- à la couverture d'autofinancement, en excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) + 323 031,53 €
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002) : + 200 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif 2015 proposé chapitre par chapitre et adopté avec reprise des résultats 2014 ;

Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau joint pour un montant de 22 218 €. (MM. Christophe JACOBS, Patrick NURBEL et Mmes Christine TRIVES et Francine PIENS membres du bureau d'associations concernées par ces aides ne prennent pas part au vote). La liste des associations bénéficiant de ces subventions, remise à chaque conseiller, est rappelée en séance :

Contributions versées aux syndicats intercommunaux
Subvention versées aux Associations

6554	Contributions aux organismes de regroupements intercommunaux	Propositions 2015
	CDC Médullienne santé scolaire (1,22 € par élève)	600,00 €
	Syndicat BASSIN VERSANT ARTIGUE Maqueline	1 018,00 €
	Syndicat mixte du bassin versant des jalles (SMBVJCC)	9 000,00 €
		10 618,00 €
6574	Subventions versées aux associations communales et autres	Propositions 2015
	<i>Sport</i>	
	Ass Ca section football	1 700,00 €
	YAKADANSE	800,00 €
	Gym-judo arts martiaux	800,00 €
	Tennis club d'Avensan	800,00 €
	Tout Avensan court 16 novembre + marche	800,00 €
	Lou Pescayre de Bronturon	800,00 €
	Avensan Médoc BMX	800,00 €
	Chasse	800,00 €
	<i>Culturelle, loisirs</i>	
	Comité des fêtes	800,00 €
	association "les têtes de l'art"	800,00 €
	SCAPA	4 000,00 €
	Les drôles de lutins	400,00 €
	Avensan Ludique et détente	200,00 €
	<i>Enfance</i>	
	Collège Canterane (aide transport et activités sportives)	1 180,00 €
	<i>Parent d'élèves</i>	
	Conseil parent élève (FCPE)	230,00 €
	UNAAPE	570,00 €
	<i>DIVERS</i>	
	DFCI AVENSAN	1 524,00 €
	CAUE (Conseil architecture d'urbanisme et d'environnement)	122,00 €
	SPA	616,00 €
	Conservatoires des races d'Aquitaine (moutons + vaches)	1 000,00 €
	Pompiers de Castelnau	76,00 €
	<i>Anciens combattants</i>	
	Union des anciens combattants	800,00 €
	<i>Tourisme</i>	
	Comité de jumelage	800,00 €
	<i>Personnel</i>	
	Comité du personnel	1 800,00 €
	TOTAL	22 218,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec un total de recette de 2 176 841,32 € comprenant un excédent antérieur reporté de 200 000 €.

En dépenses d'investissement, les opérations pour lesquelles des crédits sont inscrits sont les suivantes :

- mise aux normes éclairage public	55 000 €
- pluvial chemin du calvaire – voirie	7 000 €
- construction 2 classes modulaires	347 000 €
- honoraires	20 088 €
	(dont 11 473 € de RAR 2014)
- mobilier scolaire	11 000 €
- construction salle polyvalente	950 000 €
- honoraires maître d'œuvre	55 959 €
	(dont 43 959 € de RAR 2014)
- organisme contrôle + SPS	12 400 €
- mobilier salle polyvalente	10 000 €
- vidéo protection	553,79 € RAR 2014
- aménagement Place de Pelin	120 963,60 € RAR 2014
- achat terrain	11 000 €
- agrandissement vestiaires	30 329,92 €
	(dont 329,92 € RAR 2014)
- VRD Plaine des Sports	30 035,32 €
- ONA (opérations non affectées)	42 153,83 €

A ces dépenses d'équipement, il y a lieu d'ajouter le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 94 005 €.

Une somme de 10 000 € est inscrite en dépenses pour faire face à des imprévus.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 807 488,46 €.

Ces dépenses seront financées par les recettes suivantes :

FCTVA 2015 (dépenses investissement 2014) :	86 100 €
Excédent d'investissement 2014 :	393 204,72 €
Excédent de fonctionnement 2014 :	323 031,53 €
Virement SF vers SI 2015 :	404 387,23 €
Taxe locale d'aménagement :	70 000 €
Subvention CG mobilier scolaire CAE :	2 300 €
Subvention CG salle polyvalente :	70 000 €
Subvention Députée salle polyvalente :	20 000 €
DETR 2014 :	7 000 € (RAR 2014)
Subvention CG Place de Pelin :	31 450 € (RAR 2014)
Emprunt salle polyvalente :	400 000 €
Solde subvention CG Parcours Orientation	14,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le budget principal 2015 par chapitre.

QUESTIONS DIVERSES

- Champs captants

Un **champ captant** est en France un territoire regroupant un ou plusieurs ouvrages de captages d'eau potable souterraine, dans une même nappe phréatique.

La terre (planète bleue) est recouverte à 70% par l'eau, mais cette eau est en grande partie salée et donc impropre à la consommation. Donc il faut soit désaliniser l'eau de mer soit capter dans les nappes phréatiques profondes.

Ces nappes sont alimentées par les infiltrations d'eau de pluie, rapidement pour les nappes superficielles mais pendant des années pour les nappes profondes.

Bordeaux Métropole s'agrandit et on considère que dans 10 ou 15 ans la quantité d'eau prélevée dans les forages actuels sera insuffisante. Donc des recherches ont été entreprises pour trouver des nappes de l'oligocène à 2 ou 300 m de profondeur dans notre région. L'épaisseur de cette nappe est la plus importante dans les secteurs de Ste Hélène-Le Temple-Saumos. Il est donc prévu des forages pour emmener cette eau à Bx par des collecteurs. Il était prévu au départ 8 tuyaux on en est à 14, ce qui représente un pompage annuel de plusieurs millions de litres d'eau.

Il s'ensuivra une baisse des nappes profondes donc moins d'eau pour notre forêt (un pin pompe 100 à 200 d'eau par jour) et risque de **pollution saline**.

Les nappes en bordure du littoral sont particulièrement sensibles au risque de pollution saline. Ce phénomène est aussi appelé « invasion marine ».

Il se produit lorsque le niveau de la nappe descend trop bas, les écoulements d'eau s'inversent (de la mer à la terre, et non de la terre à la mer). Ceci entraîne l'eau salée à l'intérieur des nappes d'eau douce, la pollution est alors très souvent irréversible.

- Cegelec – travaux remise aux normes éclairage public – Le début des travaux est envisagé pour le 26/03.
- Extension des vestiaires – Après l'avis favorable de la commission pour les ERP les travaux devraient commencer début mai en sachant que l'inauguration de la plaine a lieu le 30 mai et qu'il faudra demander aux entreprises de respecter les abords.
- Jalle de Tiquetorte - une réunion sur place a été organisée en présence du Pdt du Bassin Versant M. Claude GANELON, du technicien rivière, de MM. Les maires des communes de Moulis et d'Avensan ainsi que des propriétaires du moulin. Le but de la réunion était de définir à qui les travaux devaient incomber. Le dossier est à l'étude et nous attendons les devis estimatifs.
- Saisonniers agricoles : les sites sensibles étant Bronturon et Laudère, nous avons pris contact avec les différents propriétaires afin de recueillir leur accord pour établir des fossés en périphérie de ces sites.
- Rallye de la Fougère aura lieu les 11 et 12 avril 2015 avec un passage depuis la route de Tiquetorte jusqu'à l'arrivée au lieu-dit Bel-Air.
- Inauguration de la Ruche a eu lieu mardi 3 mars. Nous souhaitons à Mme Mançais la réussite de son projet.